

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

du lundi 27 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yves CHAPRON, Maire.

**Présents ou représentés** : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL (pouvoir à Yves CHAPRON), Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES (pouvoir à Claudine MONTELS), Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET.

**Secrétaire de séance** : Jacqueline COURNEDE

Monsieur le Maire accueille les élus et demande au Conseil Municipal le rajout à l'ordre du jour deux délibérations. Une délibération pour la demande de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire communaux ainsi qu'une délibération pour le déclassement du domaine public et cession de la parcelle, rue de l'école.

### ORDRE DU JOUR

1. Délibération d'approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 décembre 2024
2. Délibération pour intégrer les parcelles AA65 et AA66 dans la voirie communale
3. Délibération pour l'attribution d'une subvention à la protection civile en soutien à Mayotte
4. Point sur le personnel
5. Présentation des modifications sur les entrées d'agglomération
6. Délibération pour la demande de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire communaux
7. Nomination d'un élu référent compostage
8. Questions et informations diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2024 a été dressé et communiqué avec la convocation du Conseil Municipal du 27 janvier 2025.

Il vous est demandé d'approuver ledit procès-verbal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2024.

## 2 – Délibération pour intégrer les parcelles AA65 et AA66 dans la voirie communale

Conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Il est proposé au conseil municipal d'intégrer les parcelles AA65 et AA66 dans le domaine public situé Place de l'Église.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **APPROUVE** à l'unanimité, de classer les parcelles AA65 et AA66 dans le domaine public.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## 3 – Délibération pour l'attribution d'une subvention à la protection civile en soutien à Mayotte

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Terssac tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il vous est donc proposé de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en effectuant un don d'un montant de 500,00 € à la Protection Civile.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
- Vu l'urgence de la situation,

ENTENDU le Présent exposé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- **APPROUVE** à l'unanimité, son soutien à la population de Mayotte à travers le versement d'une somme de 500,00 € à la Protection Civile.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### 4- Point sur le personnel

Madame LUDWICZAK en arrêt de travail est remplacée par Madame LACOURT. Elle envisage un mi-temps thérapeutique avant son départ à la retraite.

Madame SCHWEITZER souhaite continuer à travailler et retarder son départ à la retraite.

#### 5 - Présentation des modifications sur les entrées d'agglomération

- Le panneau d'entrée de Terssac a été reculé sur la Route Départemental 13 et sur le chemin de Clairefond pour inviter les automobilistes à ralentir et sécuriser la sortie des riverains.
- Un nouveau plateau traversant sera réalisé sur la RD13 à hauteur de la dernière écluse pour obliger les voitures venant de Marssac-sur-Tarn et de Terssac à ralentir.
- Le panneau d'entrée de Terssac sur la Route Départemental 27 a été reculé après le carrefour du chemin de Bergols pour ralentir la circulation sortante de la voie rapide.
- Un lieu-dit Rieumas a été créé sur la route de Florentin pour limiter la vitesse à 50 km/h sur un secteur habité.

Des contrôles de gendarmerie seront effectués sur ces nouvelles zone 50 km/h afin de verbaliser les contrevenants.

#### 6 - Délibération pour la demande de subventions pour la rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire communaux

M. SOULIE fait un rappel de l'avancée des démarches depuis 2023 à ce jour, avant de présenter la délibération :

Après un audit réalisé en 2023, le bureau d'étude Effitechnique a proposé d'atteindre les objectifs de réduction de 40% de consommation en installant des pompes à chaleur Air-Air, une ventilation double flux pilotée ainsi que des panneaux solaires.

Un appel d'offre a été lancé et 12 entreprises ont répondu. Le lot 1 a été attribué à l'entreprise ACF CHAPPERT d'Albi et le lot 2 à l'entreprise BAÏTA de Graulhet.

Les travaux auront lieu à partir du 7 juillet 2025 et devront être terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2025.

### Délibération :

Monsieur le Maire explique et détaille le programme des travaux envisagés pour la rénovation énergétique de l'école, qui sont susceptibles de bénéficier d'aides financières.

Ces investissements d'un montant sur devis de 199 993 € HT seront réalisés en 2025.

Pour ce faire, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les travaux. Il demande aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet, notamment auprès des services de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le programme de travaux envisagés pour la rénovation énergétique de l'école pour un montant sur devis de 199 993 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet (notamment auprès des services de l'Europe, de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Départemental).

## 7 - Nomination d'un élu référent compostage

M. Sébastien MARTINEZ ayant accepté de représenter la commune à la commission environnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois, assurera les fonctions d'élu référent compostage.

## 8 - Questions et informations diverses

- Point finances :

Une nouvelle nomenclature M57 remplace la nomenclature M14 pour la gestion des finances de la commune.

L'autofinancement net de la commune est estimé à 133 000 €. Une commission finances est prévue le 17 février à 18h00.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 20H10.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le  
Mardi 4 mars 2025 à 18h30

Le Secrétaire de séance,



Jacqueline COURNEDE



Le Maire,



Yves CHAPRON

